

REGLEMENT

SECTION GYMNASTIQUE

• Horaires :

Ils sont affichés et communiqués aux parents.

L'USL gymnastique ne prend en compte la responsabilité des enfants que **5 minutes avant et après les horaires affichés.**

Les parents s'assureront de la présence du moniteur et lui confiront leur enfant. Dans le cas où le moniteur ne serait pas arrivé dans les 10 minutes après l'heure normale, le cours sera considéré comme annulé et les parents repartiront avec leur enfant.

Les enfants arriveront 5 minutes avant les cours pour se préparer.

Les parents accompagneront leur enfant jusqu'à la salle.

Les parents sont **responsables** de leur enfant en dehors des horaires indiqués.

• Tarifs

Le paiement doit se faire à l'inscription par chèque libellé à l'ordre de l'USL Gymnastique.

Un paiement en 3 fois, échelonné sur la saison est possible (octobre/novembre/janvier) mais les 3 chèques seront impérativement remis à l'inscription.

Le certificat médical est obligatoire dès la première séance.

• Tenue :

Pour l'entraînement, les adhérents doivent se présenter dans la salle de gymnastique en tenue de sport appropriée, ongles coupés et cheveux attachés.

Sont interdits et/ou déconseillés : les bijoux, les téléphones portables, les chewing-gums, pour des raisons de sécurité, de propreté, ou de respect des autres.

L'association ne fournit pas le petit matériel (maniques...) ou les produits de soin (bandes adhésives pour contention en cas de blessure antérieure...). L'adhérent doit les posséder dans son sac si nécessaire.

Il est conseillé d'apporter une bouteille d'eau car nos robinets ne fournissent que de l'eau chaude. Mais en fin d'entraînement le gymnaste doit penser à récupérer sa bouteille ou la mettre à la poubelle.

Pour les compétitions, les gymnastes doivent revêtir la tenue exigé par le club.

L'association propose soit l'achat de la tenue neuve, soit la location de la tenue à l'année.

Pour les filles : le justaucorps club ; pour les garçons le short et/ou sokol et un léotard, en fonction des catégories (voir avec l'entraîneur).

• Les compétitions :

Les adhérents doivent participer aux compétitions auxquelles ils sont préparés.

Le calendrier des compétitions est affiché dans la salle sous les tribunes ; les dates, heures et lieux des compétitions peuvent être modifiés. Ils sont affichés dans la salle la semaine précédent la compétition.

Les parents accompagnent leurs enfants sur les lieux des compétitions dans la mesure du possible mais un regroupement de véhicules pourra être fait pour prendre en charge l'entraîneur, le juge et éventuellement pour dépanner des parents indisponibles.

Dans tous les cas, pour les adhérents mineurs, une autorisation de transport signée par les parents en début de saison est obligatoire.

L'engagement aux compétitions est payant pour le club, tout enfant inscrit en compétition et qui ne se présenterait pas à celle-ci sans avoir averti à temps son entraîneur (10 jours minimum), ou sans certificat médical, devra rembourser le montant des frais engagés (amende de la fédération (110 euros pour une compétition régionale) + prix de l'inscription(7 euros)).

• Discipline :

les consignes données par les entraîneurs doivent être respectées.

Il est interdit

- ☒ de marcher en chaussures de ville sur le praticable ou sur les tapis
- ☒ d'utiliser les agrès avant ou après le cours. Dans le cas contraire la section gymnastique décline toute responsabilité en cas d'accident.
- ☒ de fumer, manger, mâcher du chewing-gum à l'intérieur des installations
- ☒ de faire pénétrer un animal à l'intérieur des installations

En cas d'absence prolongée, il est demandé aux parents de nous avertir.

A la fin de chaque séance le groupe doit ranger le matériel aux endroits prévus. Aucune manipulation de matériel ne doit être faite sans l'accord et la présence de l'entraîneur.

• Organisation :

L'USL Gymnastique ne peut être tenue responsable des vols dans les vestiaires, les enfants ne doivent pas venir aux entraînements avec des objets de valeur.

Nous demandons pour un bon déroulement des séances que les parents n'assistent pas aux entraînements.

Pour tout problème vous devez contacter soit le moniteur soit le président du club avant que le dit problème s'aggrave.

Le club dispose d'un numéro de téléphone qui vous est communiqué au moment de l'inscription, vous pourrez y joindre les entraîneurs ou y laisser un message.

• Assurance :

Attention les AGF (assurance liée à la licence), comme toutes les assurances complémentaires, ne peut se substituer à la sécurité sociale. Cela implique nécessairement l'assujettissement direct ou indirect (enfant) du licencié au régime de la sécurité sociale ou assimilé.

Tout licencié peut souscrire des contrats d'assurance complémentaire en vue d'obtenir des garanties supplémentaires.

• Divers :

Nous rappelons que, hormis nos salariés, tous nos moniteurs sont des bénévoles et que nous sommes une association à but non lucratif (loi 1901) et qu'en conséquence les adhérents et/ou leurs représentants ne doivent pas rendre leur travail désagréable ou difficile. Nous nous réservons dans ce cas contraire d'agir en conséquence.

Le présent règlement est affiché en permanence dans notre salle et peut être remis aux adhérents lors de l'inscription sur simple demande.